



**Actualités** / Planification spatiale : un rapport du CGEDD sur la qualité du « dire » de l'État / **Dossier** / Risques naturels et technologiques : des audits région par région / **Perspective** / Les énergies marines renouvelables, un enjeu stratégique et industriel pour la France / **Focus** / Accident ferroviaire de Brétigny : « Ma mission : informer et soutenir les victimes »



# ÉCHOS CGEDD

[www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.5 Dossier

## Risques naturels et technologiques : des audits région par région



**MARIE-LINE MEAUX**

Présidente de la section Risques, sécurité, sûreté

## SOMMAIRE

## 3 Actualités

**Planification spatiale :**

Un rapport du CGEDD sur la qualité du « dire » de l'État

## 5 Dossier

**Risques naturels et technologiques :**

des audits région par région

## 10 Perspective

**Les énergies marines renouvelables,**

un enjeu stratégique et industriel pour la France

## 11 Références

**Présentation** des principaux rapports du CGEDD

## 12 Focus

**Accident ferroviaire de Brétigny :**

« Ma mission : informer et soutenir les victimes »

**L**es audits relatifs aux risques portent sur tous les champs couverts par nos services, hors secteur nucléaire. Ils ne relèvent pas, comme les inspections, du contrôle des services. Ils éclairent les points forts et faibles de l'action publique, pour que le management opérationnel améliore sa performance en gérant le mieux possible les risques auxquels sont soumis les territoires.

C'est en effet un enjeu important pour les métiers et les compétences de nos services, largement mobilisés pour la mise en œuvre des politiques nationales concernées, et qui contribuent ainsi aux retours d'expériences nationales, européennes ou internationales.

Le CGEDD a donc fait évoluer sa pratique des « audits risques » pour tenir compte de la configuration des compétences du ministère, des attentes de l'administration centrale et spécialement de la direction générale de la Prévention des risques, et de sa propre expérience des campagnes d'audits passées.

Mais l'enjeu n'est pas seulement interne : il tient aussi au poids de ces politiques pour les territoires et les stratégies des collectivités locales, jusqu'aux communes.

Les conditions d'une mise en œuvre territorialisée de la politique nationale relative aux risques témoignent ainsi du « savoir-faire » de l'État, mais aussi de son « savoir être » sur des dossiers mêlant anticipation, prescriptions, contrôle et pédagogie active.

Rédactrice en chef : **Maud de Crépy** – Secrétariat de rédaction : **Nathalie Dalet**Comité de rédaction : **Christine Delcourt, Marie-Pierre Doizelet, Marie-Laure Garcin, Françoise Giboteau, Michel Guillorit, Sylvain Leblanc, Dominique Piney, Louis-Michel Sanche, Yannick Tomasi, Thomas Vratnik, Véronique Wormser.**Adresse : **CGEDD/SG, Bureau de la communication, tour Pascal B, 92055 La Défense Cedex** – Tél. : 01 40 81 70 86.E-mail : **nathalie.dalet@developpement-durable.gouv.fr** – Site Internet : **www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr**Conception et réalisation : **CITIZENPRESS** 48, rue Vivienne, 75002 Paris. Tél. : 01 77 45 86 86. Responsable d'édition : **Charles Centofanti**Direction artistique : **Franck Widling** – Chef de fabrication : **Sylvie Esquer** – Impression : **Vincent**. Dépôt légal : **novembre 2013**.Photo de couverture : **Laurent Mignaux - METL/MEDDE**. ISSN : **1966-6586**

Pont Saint-Jean et pont SNCF,  
construit en 2008, à Bordeaux.



Laurent Mignaux/METL-MEDDE

PLANIFICATION SPATIALE

# Un rapport du CGEDD sur la qualité du « dire » de l'État

**Conduit par le CGEDD, le rapport sur la qualité du « dire » de l'État dans les domaines de la planification spatiale, du logement et des transports a été ciblé sur la prise en compte par les services déconcentrés des enjeux du Grenelle de l'Environnement. Des recommandations sont formulées sur des pistes d'amélioration de la qualité d'intervention des services.**

**L**e CGEDD a inscrit à son programme de travail 2012 une mission d'évaluation de la qualité de l'expression, autrement dit du « dire », des services de l'État lorsqu'ils transmettent aux collectivités territoriales les enjeux de l'État sur le territoire des schémas de cohérence territoriale (SCoT), des plans locaux d'urbanisme (PLU), des programmes locaux de l'habitat (PLH) ou des plans de déplacements urbains (PDU).

La mission a été conduite sur un échantillon de sept départements dans quatre régions, jugé repré-

sentatif de situations territoriales contrastées, sous forme d'entretiens approfondis avec les services et leurs partenaires, complétés par la lecture attentive des documents produits.

La question centrale posée concernait la manière dont les services prennent désormais en compte les enjeux des « lois Grenelle ». Mais il est vite apparu qu'elle permettait aussi d'analyser les raisons du maintien d'une présence active de l'État dans la planification territoriale, dans le contexte d'une politique soutenue de décentralisation des compétences. Il en ressort les principaux points suivants :

**1.** Les lois Grenelle ont mis en lumière différents principes du développement durable, sans doute déjà présents dans l'esprit de lois antérieures, mais rendus plus prioritaires ; les services sont réactifs à ce changement d'optique, mais peinent à le traduire en termes concrets. Ils demandent donc un appui important de l'administration centrale et du réseau scientifique et technique en termes de guides méthodologiques et de formation-action, même si certains ont produit sans attendre leurs propres documents de référence.



Laurent Mignaux/METL-MEDDE

La mission recommande en conséquence que :

- > l'administration centrale accélère la production de notes de doctrine nationale et de référentiels de méthode et de savoir-faire;
- > un directeur de projet « transition écologique et planification » soit mis en place à la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) pour assurer une mobilisation transversale des différentes directions générales.

2. Les politiques portées par l'État sur ces domaines sont de plus en plus orientées vers des objectifs de résultats concrets. Aussi, le « dire » de l'État doit alors évo-

luer d'un document de rappel juridique vers des notes d'enjeu et une explicitation des leviers à mobiliser sur tel territoire précis. Malgré la décentralisation des compétences, la connaissance des territoires reste un impératif pour les services, d'abord pour comprendre les dynamiques à l'œuvre, ensuite pour préciser comment telle politique publique peut être pratiquement déclinée sur le territoire concerné.

La mission fait à cet égard deux recommandations :

- > instaurer une direction « chef de file » pour piloter la chaîne de la connaissance territoriale, y compris en matière budgétaire et de mobili-

sation des filières de compétences et de métiers;

- > conforter le rôle des DREAL dans le pilotage de l'évaluation des politiques spatiales, l'animation des réseaux de compétence et l'organisation de la connaissance territoriale.

3. Les services doivent produire le « dire de l'État » sur la totalité des documents de planification, ce qui est particulièrement lourd. Il est souhaitable d'organiser différemment cette tâche selon l'acuité des enjeux territoriaux. La mission fait deux recommandations :

- > afficher pour les DDT une priorité nette à l'élaboration des SCoT et des PLU intercommunaux à enjeux, avec le souci d'une expression des enjeux de l'État plus précise, mieux argumentée et mieux hiérarchisée;
- > pour les autres documents de planification, optimiser les éléments devant être portés à la connaissance des collectivités territoriales au moyen d'un document type informatisé, comprenant des parties générales et d'autres à adapter à la situation du territoire, et par la mise en place de plates-formes d'échanges de données avec les collectivités territoriales pour mutualiser les données disponibles au sein des services de l'État ou des opérateurs dont il assure la tutelle.

D'une manière générale, le besoin d'un meilleur pilotage coordonné des services déconcentrés conforte la place de la direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) et du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL) dans les actions à entreprendre. L'affectation majoritaire des effectifs des services déconcentrés aux domaines de l'urbanisme, de l'habitat et du logement confirme, dans l'organisation actuelle des deux ministères, la responsabilité particulière de la DHUP dans le pilotage de l'ensemble de la chaîne doctrine/métiers en matière de planification spatiale.

**Yves Malfilatre**

## UN ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE SEPT DÉPARTEMENTS, RÉPARTIS EN QUATRE RÉGIONS

La démarche a été de sélectionner des situations variées en termes de densité de population et de caractéristiques géographiques : urbain, rural, littoral, montagne...

Les territoires retenus :

- Limousin : Corrèze ;
- Midi-Pyrénées : Haute-Garonne et Tarn ;
- Pays de la Loire : Loire-Atlantique et Maine-et-Loire ;
- Rhône-Alpes : Isère et Rhône.

La mission a fait le choix de ne pas retenir des départements d'Île-de-France ou d'outre-mer, pour des raisons de spécificités trop marquées.

### ► POUR EN SAVOIR PLUS

Le rapport est consultable sur le site du CGEDD :  
<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>

# Risques naturels et technologiques :

## des audits région par région



Les services et établissements publics de l'État en région sont très engagés dans la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques. Ils s'attachent à approfondir les connaissances scientifiques et techniques, à faciliter les retours d'expériences nationales, européennes ou internationales. Ils conduisent les procédures relatives aux plans de prévention et collaborent à la conception et à la réalisation des programmes d'action de protection. Ils sont chargés de réaliser, au titre de leurs missions de police, de nombreux contrôles. Les services du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie articulent leurs actions avec celles des services d'intervention et de secours de manière à faciliter l'action des différents niveaux de collectivités territoriales, y compris des communes.



Norbert Marguet et Alain Gauthier, techniciens en hydrométrie, effectuent des mesures hydrométriques sur le Doubs en crue à Fourbanne.

Arnaud Bouissou/METL-MEDDE

L'évaluation de la mise en œuvre par les services déconcentrés de l'État de la politique de prévention des risques naturels a été engagée par des lettres ministérielles de 1995 et 1996, et a concrètement débuté en 1997 par quatre premiers départements. Sa poursuite régulière d'année en année jusqu'en 2012 a permis de couvrir l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer, certains départements ayant été d'ailleurs inspectés deux, voire trois fois. Une synthèse annuelle permet de dégager les enseignements transversaux les plus significatifs et de mettre en exergue quelques recommandations majeures. Au titre de

ce programme 1997-2012, une vingtaine de missions de vérification de la mise en œuvre des recommandations ont été diligentées.

### Une nouvelle approche

Ce programme a montré toute sa pertinence et a permis de substantiels progrès. Mais il a montré aussi ses limites, et le commanditaire, la direction générale de la Prévention des risques (DGPR) du ministère, a souhaité deux évolutions notables : l'élargissement du dispositif « risques naturels et hydrauliques » aux risques technologiques et anthropiques, et une approche par régions entières, gage d'une meilleure cohérence territoriale. De plus,

une couverture nationale complète en 15 ans a paru trop lâche et un resserrement du calendrier a alors été souhaité. Enfin, la DGPR a fortement insisté sur la nécessité d'une professionnalisation des auditeurs et sur le recours à des méthodes d'audit rigoureuses.

### Les principes

Les trois vice-présidents du conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), du conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGAAER) et du conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (CGEJET) ont arrêté de concert les principes de la nouvelle génération d'audits sollicitée :

- une cible régionale, au sens géographique, c'est-à-dire incluant les services régionaux et départementaux de l'État;
- un cycle d'ensemble sur cinq ans;
- des équipes d'auditeurs incluant dans toute la mesure du possible des membres des trois conseils;
- le regroupement des volets risques naturels, et risques technologiques et anthropiques, tant pour appréhender les interactions entre ces risques que pour se rapprocher des aspirations des ■■■■

(Suite p. 8)

## « L'ESQUISSE D'UNE MATRICE DES RISQUES »

QUELLE EST L'UTILITÉ DE MENER UN AUDIT PRÉVENTION DES RISQUES ? ENTRETIEN AVEC JOËL DURANTON, ADJOINT AU DEAL GUYANE, ET JEAN ALFRED BEDEL, DU CGEDD.

**En quoi l'engagement de cet audit facilite-t-il l'identification des risques de ne pas déployer, sur le territoire régional, la politique nationale de prévention des risques naturels et technologiques ?**

**J. A. Bedel :** Le déploiement du dispositif de contrôle interne, appuyé sur une analyse préalable des risques de ne pas atteindre les résultats escomptés de nos politiques publiques, est une démarche en développement au CGEDD. Le comité ministériel d'audit, récemment mis en place, préconise son déploiement systématique dans nos administrations centrales et services déconcentrés. S'il n'existe pas encore de tel dispositif à la DEAL de Guyane, la démarche lancée en auditant par région la « politique de prévention des risques » peut aider à faire pro-

gresser cette intégration dans les services. Elle permet, en relation avec le service, d'identifier les risques majeurs auxquels il est confronté, ce qui pourrait le mettre en situation de ne pouvoir tenir ses objectifs. À titre d'exemple, la problématique de l'éloignement, de l'attractivité relative et de la difficulté de recrutement de compétences pointues soulève en Guyane la question des moyens humains.

**J. Duranton :** L'audit « risques » conduit à la DEAL Guyane a représenté pour la direction un moment privilégié pour aborder le déploiement de la politique nationale de prévention des risques sur le territoire afin d'identifier puis de partager avec les auditeurs les difficultés et contraintes auxquelles nous sommes exposés. L'intérêt de l'exer-

cice est augmenté par le relatif isolement d'une direction en outre-mer qui bénéficie moins que d'autres de l'effet réseau et dispose, dès lors, de moins de points de comparaison. L'intérêt de l'exercice débute dès sa préparation avec la revue documentaire préalable qu'il suppose. Il continue durant la phase d'audit et se poursuivra lors de la mise en œuvre des recommandations formulées.

**Comment le management régional se saisit-il en interne de la démarche d'audit externe, vis-à-vis des services et établissements publics de l'État en région ?**

**J. A. Bedel :** L'équipe d'audit pense que cette démarche est de nature à apporter un appui à l'équipe locale en charge de la conduite de cette politique à la fois en interne pour iden-

## AUDITS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

## « UNE PARTICIPATION NATURELLE DU CGAAER »

POUR MIEUX COMPRENDRE L'IMPLICATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX (CGAAER) DANS LES AUDITS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (N ET T): TROIS QUESTIONS À ALAIN BAUCHÉ, MEMBRE DU CGAAER, INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES PONTS, DES EAUX ET DES FORÊTS.

**Pourquoi le CGAAER est-il engagé aux côtés du CGEDD et du CGEJET dans les audits de la mise en œuvre, dans chaque région, de la politique de prévention des risques N et T ?**

Historiquement, de nombreux ingénieurs du Génie rural, des Eaux et des Forêts (IGREF) ont œuvré dans la lutte contre les risques, notamment dans le cadre de l'ingénierie publique, en concevant et suivant la réalisation d'ouvrages divers : barrages de rétention des crues, digues, paravalanches, forêt de protection, RTM<sup>1</sup>...

Arrivés au CGAAER, ces ingénieurs ont, jusqu'à il y a quelques années, souhaité poursuivre une partie de leur activité dans ce domaine en participant, aux côtés des ingénieurs des Ponts et Chaussées, aux audits de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques

N et T. Malgré la disparition de l'ingénierie d'appui territorial, les services déconcentrés de l'État continuent d'avoir un rôle important dans la mise en œuvre de ces politiques et, pour ce qui concerne les domaines de compétence du ministère chargé de l'agriculture, une attention particulière est portée aux territoires concernés par des productions agricoles susceptibles de subir des dégâts à la suite de phénomènes naturels et aux espaces forestiers soumis aux risques d'incendies. Il est « naturel » que le CGAAER, qui accueille des ingénieurs ayant œuvré sur le terrain dans ces domaines, participe à ces audits dans leur nouvelle formule. La complémentarité avec les ingénieurs du ministère chargé de l'écologie et, pour les risques technologiques, avec les ingénieurs du CGEJET,

est constructive et permet, à l'expérience, des visions et des approches exhaustives.

**Quels sont les points de vigilance sur les aspects relevant des compétences du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ?**

Si les inondations, les incendies de forêt et la restauration de terrains en montagne sont des domaines « historiques », les audits « nouvelle formule » sont de nature à générer de nouvelles réflexions : par exemple, dans le domaine des déchets, la gestion des boues de stations d'épuration des eaux usées urbaines.

**Quelle attention est portée à l'aménagement rural des territoires situés en « tête de bassin » des grands fleuves ?**

C'est sous l'angle « qualité des eaux » que, dans le cadre notamment des aides du

deuxième pilier de la Politique agricole commune (PAC), des actions peuvent être menées, à l'image des mesures agro-environnementales territoriales (MAET) dont l'un des objectifs est le maintien de prairies pour éviter tout problème. Pour l'aspect « quantitatif », l'aménagement foncier relève désormais de la compétence des départements : depuis de nombreuses années, ces aménagements ne prévoient plus « d'évacuer les eaux au plus vite » mais s'efforcent de maintenir des zones d'expansion naturelle des crues.

Le couvert forestier ayant un rôle extrêmement important, une attention particulière est portée au respect des plans de gestion des forêts qui y sont soumises, pour assurer la pérennité de ce couvert.

1. RTM : restauration de terrains en montagne.

tifier ses fragilités et tenter de l'aider à les surmonter, mais également en externe dans sa relation avec les partenaires rencontrés pendant la mission. La prise en compte des risques sur un territoire ne peut pas être le fait d'un seul service, mais doit conjuguer tous les efforts. La mission d'audit relève en particulier les liens à renforcer dans le domaine des risques avec la politique d'aménagement du territoire, et de la nécessité d'accroître les efforts dans le domaine de l'information et de la prévention.

**J. Duranton :** La DEAL Guyane, dans le contexte organisationnel d'une région d'outre-mer mono-départementale, est plus autonome qu'une DREAL métropolitaine dans la mise en œuvre opérationnelle de la politique de prévention des risques puisqu'elle exerce directement les missions dévolues aux DDT dans l'Hexagone. Ce sentiment d'autonomie a conduit à négliger quelque peu l'association sur ces enjeux de prévention des risques des opérateurs tels

que l'établissement public d'aménagement de Guyane (EPAG), et, plus généralement, les opérateurs présents en matière d'aménagement et de logement. L'audit « risques » a permis l'audition d'opérateurs avec lesquels la DEAL entretient des relations soutenues mais sur une problématique – la prévention des risques N et T – finalement très peu souvent abordée avec eux.

**Ces audits intéressent-ils les collectivités territoriales, partenaires de l'État dans la mise en œuvre de cette politique nationale ?**

**J. A. Bedel :** Les nombreuses collectivités locales rencontrées au cours de la mission se sont montrées particulièrement intéressées par ce regard global sur les risques. La Guyane est concernée par une multitude de risques naturels (inondations, érosion et submersion marine, glissements de terrain, feux de savane, séismes), et au-delà par des problématiques spécifiques relevant du contrôle des ouvrages hydrauliques, de la

gestion complexe des activités d'orpaillage, et des problématiques de recherche pétrolière en mer. Elles nous sont apparues en demande d'une animation plus forte sur ces thématiques, ce qui pourrait trouver aboutissement avec la création de la commission départementale des risques naturels majeurs, non encore installée.

**J. Duranton :** Les retours faits par l'équipe d'audit sur les auditions des responsables de collectivités nous laissent entrevoir de fortes attentes, avec le souhait d'une meilleure association aux travaux conduits. Ceci apparaît particulièrement pour le sujet prégnant en Guyane de l'élaboration des plans de prévention du risque inondation compte tenu des enjeux en matière d'aménagement des communes concernées. Des contacts pris dans les semaines qui ont suivi l'audit avec la commune de Mana ont permis une meilleure prise en compte des souhaits de la commune, avant le lancement de la phase de consultation et d'enquête publique.



Laurent Migaux/METL-MEEDDE

L'incendie de Sanguinet dans les Landes, déclenché le 3 août, a détruit environ 200 hectares et mobilisé 150 pompiers.

(Suite de la p. 6)

■■■ citoyens, et tenir compte de la réalité organisationnelle des services, souvent imbriqués;

- une planification concertée avec les DREAL, cohérente avec leurs plans de charge;
- la vérification de la compatibilité avec les autres programmes d'inspection.

### La première tranche du programme 2013-2018

Afin de permettre une meilleure lisibilité des mobilisations des auditeurs, une première tranche d'audits a été arrêtée pour 2013 et 2014 et com-

porte les régions Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Centre, Guyane, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion et Rhône-Alpes. La liste des régions retenues pour 2015 sera arrêtée fin 2013, en suivant la même logique, une région d'outre-mer, une région regroupant un grand nombre de départements, et trois ou quatre régions de moindre taille.

### La constitution des équipes

Un appel à candidatures global auprès des trois conseils a été lancé fin 2012. Les candidats ont été sélectionnés au regard de leurs compétences, de leur disponibilité et dans l'optique de favoriser un transfert de méthodes entre les auditeurs chevronnés et novices. Trente-quatre auditeurs ont été répartis en prenant en considération leurs souhaits et les éventuelles incompatibilités liées à leurs fonctions antérieures. Englobant au total 11 régions et 43 départements, cette action nécessite une implication très soutenue de chacun des auditeurs. Le poids global au regard des

très nombreuses autres missions des trois conseils généraux est tout à fait significatif.

### La formation des auditeurs et la documentation

En accord avec la DGPR, une session spécifique de formation des auditeurs s'est déroulée fin mars 2013. Après une initiation pointue aux spécificités des démarches d'audits, 34 praticiens des risques se sont succédé, avec une forte participation de l'encadrement supérieur de la DGPR, dont la directrice générale. La très riche documentation collectée et diffusée est accessible en ligne sur l'extranet du collège Risques du CGEDD. Elle sera commentée et actualisée en tant que de besoin.

### Le guide méthodologique

L'importance du champ couvert et l'exigence de rigueur nécessitent une démarche balisée et aussi normée que possible. Un guide méthodologique a été réalisé, enrichi par les retours d'expérience des premières missions et les observations et suggestions collectées auprès de

## AUDITS DE PRÉVENTION DES RISQUES

### « UNE COOPÉRATION NATURELLE ENTRE LE CGEJET ET LE CGEDD »

**MARC CAFFET, INGÉNIEUR GÉNÉRAL DES MINES, MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DES TECHNOLOGIES (CGEJET), FAIT LE POINT SUR LES AUDITS DE PRÉVENTION DES RISQUES.**

**Comment le CGEJET a-t-il été amené à s'associer au CGEDD et au CGAER pour mener ces audits de mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques ?**

Le CGEJET est l'héritier à la fois du conseil général des Mines et du conseil général des Technologies de l'information. À ce titre, il dispose d'une compétence, fort ancienne, d'analyse des risques, principalement ceux créés par l'activité humaine, et de proposition pour les maîtriser. Nous avons ainsi une tradition bien établie de coopération avec

l'inspection générale de l'Environnement puis avec le CGEDD, coopération qui se traduit par nos programmes d'inspection des services territoriaux de l'État. Il était donc naturel que nous nous associions à ces audits de prévention des risques.

**Quels enseignements avez-vous tirés de ces inspections et audits ?**

Les constats que nous dressons nous conduisent bien entendu à adresser de nombreuses recommandations d'amélioration des organisations, des pratiques ou encore des priorités, à l'intention

des acteurs de la prévention des risques. Au-delà de ces recommandations, personnellement, il m'apparaît que deux enseignements de portée très générale se dégagent. Le premier est que cette politique exige des services de l'État un haut niveau d'expertise, et ce dans des domaines et des disciplines très divers : cartographier les zones potentielles d'inondation, analyser les scénarios d'accidents industriels, faire jouer à plein le retour d'expérience tiré du passé, cela suppose de disposer de compétences affirmées et, souvent, rares. Il nous faut donc veiller tout particulièrement à répartir au mieux ces compétences sur nos territoires, à les croiser dans des approches multidisciplinaires, à les entretenir, voire les renouveler. C'est un enjeu majeur, central, pour la réussite de cette politique.

**Et le second enseignement ?**

Le second enseignement est que la compétence technique ne suffit pas. Il faut la compléter par une réelle capacité d'écoute, de dialogue et de conviction. Car nos concitoyens nous disent qu'ils ont le droit de savoir, de comprendre et de participer aux choix qui vont conditionner leur cadre de vie, leur tranquillité, leur sérénité. Il est donc impensable de se présenter devant eux dans une posture d'expert bardé de certitudes qui assènent des vérités et des solutions définitives; seule une pratique sincère, quoique souvent difficile, de la concertation permet de progresser dans la maîtrise de ces risques. Et il est très reconfortant de constater que cette pratique de l'écoute et du dialogue est à présent bien ancrée dans nos services.

## LES PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE

### ALSACE

« Les cinq membres de la mission se sont réunis en deux équipes, l'une pour les risques naturels et l'autre pour les risques anthropiques. Les deux équipes se sont retrouvées à la DREAL lors des réunions de lancement et de clôture ainsi que lors des réunions avec les préfets. L'ensemble de l'équipe est unanime à juger l'approche régionale beaucoup plus cohérente que l'approche départementale.

La semaine passée sur place a permis de rencontrer les préfets, les membres d'ONG, les représentants d'exploitants... Il aurait été nécessaire de pouvoir rester une semaine supplémentaire au moins pour rencontrer les services de la DREAL en lien avec le service risques, notamment les services chargés de la protection de la nature et de la pollution des eaux, et pour procéder à un examen approfondi de quelques dossiers et des chronos des courriers des différentes unités. Ces deux semaines doivent être séparées de une à deux semaines afin de faire le point entre les deux équipes et permettre un débriefing pour identifier en particulier les points à approfondir. La DGPR était passée sur place deux mois avant la mission d'audit. Cela facilite la réalisation des dossiers. En revanche, cela peut être lourd pour la DREAL auditée.

Le guide méthodologique a été un document de travail précieux, clair et opérationnel. Il a dans l'ensemble été suivi. »

>François du Fou de Kerdaniel

la DGPR, des autres directions d'administrations centrales concernées, et auprès des membres du CGAAER et du CGEJET en charge des missions d'audit risques. Ce guide continuera à évoluer au fur et à mesure de son usage, pour s'adapter au mieux aux réalités de terrain et aux objectifs du commanditaire.

### Les perspectives

Les objectifs immédiats – connaître et contribuer à améliorer les modalités de mise en œuvre des politiques de prévention des risques par les services locaux de l'État – s'inscrivent dans des perspectives plus globales :

- une part croissante de ces politiques est du ressort d'autres acteurs, tels que les collectivités territoriales et certains grands opérateurs, tous représentant pour le citoyen la « puissance publique ». Une réflexion pourra être envisagée pour rechercher comment les associer à la démarche;
- l'appui des organes du réseau scientifique et technique à l'action des services de l'État en région est incontournable et essentiel. Son évolution paraît nécessiter un suivi attentif, qualitatif et quantitatif, mais aussi au plan des procédures en direction de tous les acteurs impliqués dans la prévention des risques, notamment les collectivités;
- les risques traditionnels sont nom-

breux, mais l'évolution scientifique met en évidence, voire fait apparaître, de nouveaux risques, peu réglementés, mal connus et dont la gestion est souvent diffuse. Les missions devront progressivement faire porter leurs regards vers ces risques, souvent qualifiés d'émergents;

- l'imbrication entre les divers risques, les effets « dominos », l'interaction entre les phénomènes sont de plus en plus patents. Pour autant, l'approche parfois cloisonnée nuit à une bonne prévention et ne facilite pas la gestion de crise. Ces aspects sont à mettre en perspective avec les pratiques actuelles des services, mais aussi avec la réglementation;

- enfin, mais la liste n'est pas et ne sera jamais exhaustive, le caractère manichéen de la prévention, et notamment des règles d'urbanisme, méritera un regard d'autant plus nuancé que les enjeux fonciers et économiques sont souvent prégnants, et que des solutions d'adaptation privilégiant la limitation des dommages à un niveau acceptable, et la résilience, peuvent trouver leur pertinence localement.

Ces perspectives nécessiteront une réflexion au second degré sur les audits à proprement parler, ce n'est pas leur objet, mais ils ne s'y opposent pas, bien au contraire.

**Christian de Joannis de Verclos  
et Gilles Leblanc**

### AUVERGNE

« L'équipe d'audit pour l'Auvergne était constituée de trois membres du CGEDD dont deux de la MIGT\* 6 Lyon. La bonne réalisation de la mission a dû prendre en compte les emplois du temps et la coordination des moyens de transport ainsi les contraintes des uns et des autres. Dans la foulée de la formation à l'audit, nous avons très vite pris rendez-vous avec la DGPR afin de préciser ses attentes en matière de risques anthropiques et, de façon plus générale, pour ce qui est des risques naturels. Cette réunion avec la DGPR était essentielle car elle constituait en quelque sorte le cadrage de la mission. L'étape suivante a consisté à contacter la DREAL Auvergne qui est en pratique la cheville ouvrière de l'audit en termes de contacts à prendre avec les acteurs locaux. Une réunion, organisée très rapidement, a permis de cadrer les types d'entretiens à prévoir durant l'audit. La mise au point de la note de cadrage et du questionnaire a suivi. Le programme d'entretiens a été préparé en concertation avec la DREAL en fonction des indications données par la DGPR. Cela sera l'occasion d'examiner un cas de risque NaTech : l'inondation d'une usine pharmaceutique en Haute-Loire.

Pour les risques naturels, il apparaît d'ores et déjà que le champ d'investigation, qui recouvre toutes les sujets usuellement vus au niveau départemental pour les quatre départements, plus le niveau régional, est très vaste, même en tenant compte des priorités affichées par la DGPR au niveau du cadrage initial. En effet, la thématique implique non seulement la DREAL Auvergne, mais également deux DREAL de bassin. En matière de risques anthropiques, il apparaît au terme des premiers contacts qu'à côté des « classiques » ICPE, des thèmes moins courants méritent attention, comme l'après-mine qui, en Auvergne, a une importance spécifique, ou encore l'imbrication entre procédure PPRi et ICPE, qu'il convient d'examiner. »

>François Marie, MIGT\*6 Lyon.

### GUYANE

L'évolution vers des audits par régions de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques, par rapport à une politique antérieure qui consacrait le principe d'audits départementaux, est moins marquée pour les DROM (département-région d'outre-mer) que pour la métropole. Ces régions mono-départementales ont également une spécificité administrative avec la création des DEAL (direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui concentrent les missions exercées par les DREAL en métropole et celles des DDT, à l'exception des fonctions maritimes assurées par les directions de la Mer.

L'audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques mené en juin 2013 en Guyane a néanmoins démontré tout l'intérêt de l'approche globale des risques que permet cette nouvelle génération de missions.

Au sein de la DEAL se trouve maintenant la chaîne complète de la conduite de cette politique, depuis le pilotage et de la planification à l'amont (fonction régionale), à la mise en œuvre opérationnelle à l'aval (fonction départementale). L'approche combinée des risques naturels et des risques technologiques permet en outre de construire une vision plus globale du service, de ses forces et faiblesses, en abordant les aspects organisationnels et l'allocation des moyens du programme 181 de prévention des risques, piloté par la DGPR.

>Bernard Buisson, MIGT\* 8 Outre Mer  
et Joël Duranton, dir. adj. DEAL Guyane.

\*MIGT : Mission d'inspection générale territoriale.

## LES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

# Un enjeu stratégique et industriel pour la France

**Dans le cadre de la feuille de route pour la transition énergétique, définie à l'issue de la conférence environnementale de septembre 2012, les ministres Arnaud Montebourg, Delphine Batho et Frédéric Cuvillier ont confié au CGEDD et au CGEJET une mission sur le potentiel de la filière française des énergies marines. Conclusion de cette mission dont le rapport a été publié en juin dernier : le bon positionnement de la France dans ce domaine.**

Les ministres de l'Énergie, des Transports et du Redressement productif ont demandé au CGEDD et au CGEJET d'étudier le développement des énergies marines renouvelables (EMR) les plus matures et les filières industrielles correspondantes : énergie hydrolienne, éolien offshore flottant, énergie houlomotrice et marémotrice, énergie thermique des mers, climatisation par eau de mer (SWAC) et énergie osmotique.

## La France deuxième puissance maritime mondiale

L'espace maritime sous souveraineté française est le deuxième au monde (11 millions de km<sup>2</sup> en métropole et outre-mer) et la France dispose d'acteurs scientifiques, groupes industriels et PME de premier rang, en mesure de conquérir des parts d'un marché international des EMR



Laurent Mignaux/METL-MEEDDE

en forte concurrence. Le rapport de la mission d'étude (Henri Boyé, Emmanuel Caquot, Pascal Clément, Loïc de la Cochetière, Jean-Michel Nataf, Philippe Sergent, mai 2013) dresse un inventaire des technologies, un benchmark international, examine l'organisation de la R&D, les enjeux industriels et économiques, les précautions pour l'environnement marin, le cadre juridique applicable. Il propose un échéancier et un plan

**L'usine marémotrice est une centrale électrique utilisant la force de la marée comme le faisaient anciennement les moulins à marée le long de la Rance.**

d'action pour la mise en valeur du potentiel énergétique marin français et le développement d'une filière industrielle nationale.

## L'industrie française bien positionnée dans ce domaine

L'énergie hydrolienne proche d'un développement industriel justifie le lancement rapide d'un appel à projets pour des fermes pilotes expérimentales dans les zones côtières les plus propices (raz Blanchard et raz Barfleur en Basse-Normandie, Fromveur en Bretagne). En éolien offshore flottant, le projet VertiMed à axe vertical est lauréat du programme européen NER 300. L'énergie des vagues, dite « houlomotrice », offre une floraison de technologies. Pour les zones tropicales, l'énergie thermique des mers et le SWAC pour la climatisation entrent en phase de réalisations opérationnelles. L'énergie marémotrice est à étudier en liaison avec des projets de STEP marines (stations de transfert d'énergie par pompage) pour le stockage de l'énergie. Les EMR sont bien adaptées aux zones non interconnectées d'outre-mer pour y promouvoir l'autonomie énergétique. France Énergies Marines regroupe les acteurs français pour une recherche coopérative et gère plusieurs projets de site d'essai.

Les recommandations de la mission ont été présentées dans le cadre du débat national sur la Transition énergétique et à plusieurs instances comme le syndicat des Énergies renouvelables et le Cluster maritime français.

L'intégralité du rapport est en ligne sur le site Internet du CGEDD.

**Henri Boyé**

### Énergie hydrolienne : l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (Ademe) pour les fermes pilotes est lancé

Le président de la République, en visite à Cherbourg lundi 30 septembre 2013, a donné le coup d'envoi officiel du développement de l'énergie hydrolienne. Le chef de l'État a annoncé un appel à projets pour des fermes pilotes d'hydroliennes au large des côtes normandes et finistériennes. Cet appel à manifestation d'intérêt de l'Ademe et du commissariat général aux Investissements d'avenir a été effectivement ouvert le 1<sup>er</sup> octobre et se clôturera le 25 avril 2014. Trois ou quatre fermes, comprenant chacune quatre à dix hydroliennes, sont prévues sur deux sites : le raz Blanchard, au large du Cotentin, et le passage du Fromveur, au large du Finistère.

#### ► POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez le site Internet de l'Ademe : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

#### ► POUR EN SAVOIR PLUS

Le site dédié à la transition énergétique [www.transition-energetique.gouv.fr](http://www.transition-energetique.gouv.fr)

Tous les rapports communicables du CGEDD sur : [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

► **ORGANISATION DE L'ALERTE, DE L'INFORMATION ET DE LA GESTION DE CRISE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL DANS LA PERSPECTIVE DE LA CRÉATION D'UNE FORCE D'INTERVENTION RAPIDE (FIR)**

Rapport n° 008853-01 – mai 2013

Bernard MENORET, Laurent RAVERAT, CGEDD; Philippe SAUZEY, IGA; Alain DORISON, CGEJET

Le rapport propose de mettre en place des dispositifs devant permettre de s'adapter *a priori* à des crises et d'améliorer leur traitement, grâce à la mobilisation d'une FIR. Des évolutions sont proposées pour pallier les défaillances des exploitants. La notion d'« événement » qualifie une situation ne comportant pas *a priori* d'enjeux de sécurité majeurs mais nécessitant une mobilisation des pouvoirs publics. La fonction d'anticipation est nécessaire dans la gestion locale de l'événement. Si l'État dispose de pouvoirs réglementaires et d'une compétence (DREAL), des progrès sont réalisables en constituant un réseau national. S'agissant du risque de défaillance des industriels, la solution proposée est la mise en place d'un système d'entraide dont les acteurs pourraient être réquisitionnés.

► **PREMIER BILAN DE LA MISE EN PLACE DES SCHÉMAS RÉGIONAUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (SRCAE)**

Rapport n° 008371-01 – mai 2013

Alain FEMENIAS, Jean-Claude GAZEAU, Marc CAFFET, CGEDD

Les SRCAE ont pour objet de fixer des orientations visant à atténuer les effets du changement climatique, atteindre les normes de qualité de l'air et maîtriser les consommations d'énergie. L'audit propose des ajustements des SRCAE. Leur concept intégrateur est un acquis mais un temps d'acculturation des acteurs pour une prise en compte des problématiques est nécessaire. Les SRCAE doivent être établis sur la base d'une évaluation du potentiel de chaque région. La démarche doit s'appuyer sur une capacité d'expertise des équipes-

projet et sur une compétence collective inter-services. La mission recommande d'inclure les SRCAE dans le regroupement de plusieurs schémas régionaux préconisé par la nouvelle étape de décentralisation.

► **ÉVALUATION DE L'EMPLOI DES CONTRATS DE CONCEPTION-RÉALISATION POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS PAR L'ÉTAT**

Rapport n° 008368-01 – mars 2013

Michel MASSONI, Yves MORIN, Daniel FEDOU, CGEDD, Vincent LIDSKY, Nathanaël MASON-SCHULER, Sylvain DURAND, IGF

Le recours à l'emploi des contrats de conception-réalisation a été autorisé sans justification jusqu'au 31 décembre 2013. Cette dérogation avait abouti à des résultats significatifs. La mission établit un bilan de l'application de la loi, recense les avantages et les inconvénients de ce type de contrats et examine l'opportunité d'une prorogation de la mesure. Le dispositif a obtenu l'adhésion de maîtres d'ouvrage et suscité des candidatures d'architectes et d'entreprises aux appels d'offres. Certains points appellent confirmation sur une plus longue période. La mission propose une prorogation du dispositif pour 5 ans, avec des mesures visant à préserver les modes opératoires en vigueur, faciliter les initiatives de groupement d'entreprises et poursuivre les efforts d'information.

► **RESPONSABILITÉ ET PERFORMANCE DES ORGANISATIONS – 20 PROPOSITIONS POUR RENFORCER LA DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)**

Rapport n° 008946-01 – juin 2013

Jean-Paul LE DIVENAH, CGEDD; Michaël FRIBOURG, IGF; Christian LENOIR, IGA; Claire BATAILLIE

Le rapport expose les leviers d'évolution et de diffusion de la RSE dans l'économie et la société. Pour réussir à faire de la responsabilité

globale un levier de performance durable, la mission a identifié quatre défis clés à l'horizon 2020 : crédibilité des démarches engagées, échelle d'analyse et de niveau de mise en œuvre des politiques RSE, accélération du rythme de changement et mobilisation ambitieuse des parties prenantes. Ces défis prennent place dans un contexte de renouveau des initiatives publiques. Le rapport identifie 20 enjeux auxquels répondent des convictions et propositions à destination des pouvoirs publics et des praticiens.

► **LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) INTÉGRATEUR**

Rapport n° 008802-01 – juillet 2013

Yves MALFILATRE, Thierry MENAGER, Pierre NARING, CGEDD

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) promouvant le développement du PLUI soulève des questions sur son champ d'application, son mode de gouvernance, son contenu et son suivi. La mission invite à concevoir le PLUI comme un outil co-construit avec les communes. Il est proposé de laisser une période transitoire de trois ans, afin de permettre un débat ainsi que l'achèvement des documents d'urbanisme communaux. Il convient d'éviter la fixation d'un seuil de population en deçà duquel le PLUI ne serait pas obligatoire et donner des assurances aux maires sur leur participation à son élaboration. Son organisation par modules complémentaires permettrait de lui donner une meilleure lisibilité, une plus grande solidité juridique et une adaptation à la diversité des territoires.

► **ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DE LA DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT**

Rapport n° 009110-01 – juillet 2013

François-Régis ORIZET, CGEDD; Michel ROUZEAU, Jacques-Etienne APAIRE, IGSJ; Yann BOARETTO, IGF

La mission a analysé les incidences de la dépénalisation du stationnement payant et examiné les autres scénarios. Elle propose l'adoption

d'un dispositif législatif global reposant sur l'intercommunalité, la consolidation et l'extension des compétences et des prérogatives des agents de constatation, la transposition à l'ensemble de la nouvelle chaîne de constatation et de recouvrement du dispositif du procès-verbal électronique, et l'attribution du contentieux à une juridiction administrative unique disposant d'une procédure adaptée. La mission recommande que le compte d'affectation spéciale « amendes » soit restructuré et qu'une « éco-contribution » sur les redevances de stationnement soit instaurée.

► **ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE L'EAU (CIMAP)**

Rapport n° 008843-01 – juin 2013

Anne-Marie LEVRAUT, Denis PAYEN, CGEDD; Nathalie COPPINGER, IGF; Marie-Laurence MADIGNIER, Jean-Jacques BENEZIT, CGAER; Marie-Louise SIMONI, IGA; Richard LAGANIER

La politique de l'eau couvre un champ large et représente un budget annuel de 23 milliards d'euros. Elle fait l'objet d'une gouvernance en fonction des grands bassins hydrographiques. Au-delà des objectifs de satisfaction des besoins des usagers, elle vise la préservation et la reconquête de la qualité des milieux aquatiques et des ressources en eau. Le rapport souligne une gestion de l'eau satisfaisante pour le petit cycle et une planification performante du grand cycle. Mais des points de vigilance subsistent dans un contexte lié aux pollutions émergentes et au changement climatique dont les déterminants se situent en dehors de la politique de l'eau et qui entravent l'atteinte des objectifs de la directive-cadre sur l'eau (DCE). La police de l'eau doit être renforcée, le principe pollueur-payeur doit être mieux respecté dans la détermination des ressources des agences de l'eau, et les porteurs de projets doivent être aidés.

► **POUR EN SAVOIR PLUS**  
Bureau des rapports et de la documentation  
Courriel : [thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr)

## ACCIDENT FERROVIAIRE DE BRÉTIGNY

## « Ma mission : informer et soutenir les victimes »

À la suite de la catastrophe ferroviaire de Brétigny-sur-Orge, survenue le 12 juillet dernier, Philippe Cèbe, coordonnateur des missions d'intervention rapide au CGEDD, a été nommé coordonnateur national du dispositif d'aide aux victimes de l'accident. Entretien.



Arnaud Bouissou / MEDDE

### Quelle est l'origine de votre mission ?

**Ph. Cèbe :** Le déraillement survenu en gare de Brétigny le 12 juillet 2013 est l'accident ferroviaire dont le bilan humain est le plus lourd depuis une vingtaine d'années. Il a suscité une forte émotion dans l'opinion et une mobilisation massive des médias. Dès le lendemain, le ministre délégué aux Transports, Frédéric Cuvillier, qui avait en mémoire les initiatives prises lors de catastrophes aériennes, a voulu que les familles et les victimes soient accompagnées dans la durée par un facilitateur, garant de la rapidité et de la qualité des réponses à leurs questions. Cette préoccupation a rejoint celle de la garde des Sceaux, Christiane Taubira, en charge de la politique d'aide aux victimes, le ministère de la Justice ayant conçu et expérimenté depuis près de dix ans un dispositif de prise en charge des victimes d'accidents collectifs, dans lequel le pilotage de l'aide aux victimes est généralement assuré par le procureur de la République ou par la Chancellerie. Ce qui est nouveau, c'est la définition large de la mission et le fait que j'ai été désigné et missionné directement par le Premier ministre, par lettre du 24 juillet 2013.

### Comment travaillez-vous ?

**Ph. Cèbe :** J'ai un rôle particulier vis-à-vis de la SNCF et à l'égard des victimes ainsi qu'une responsabilité de coordination de l'ensemble des acteurs institutionnels et administratifs. Je bénéficie de l'expérience et des conseils du service de l'aide aux victimes du ministère de la Justice et travaille en totale transparence

avec le parquet d'Évry. Je suis ainsi entré immédiatement en relation avec les deux grands partenaires associatifs, présents dès l'accident auprès des victimes : l'Inavem, tête de réseau des associations d'aide aux victimes, et la Fenvac, plus axée sur la défense des victimes. De son côté, la SNCF avait mis en place dès le 12 juillet 2013 un important dispositif d'information et d'assistance, constitué de cheminots volontaires. Je suis en relation permanente avec le coordonnateur SNCF, ce qui garantit la fluidité de l'information et facilite la prise en compte par l'établissement des dimensions propres à un accident collectif, dont les victimes doivent être prises en charge, informées, accompagnées et indemnisées. Je suis également en contact avec les préfets concernés et certains élus, comme le maire de Brétigny. Le dispositif national implique de nombreux intervenants, comme les barreaux, les fédérations d'assureurs et de mutuelles, les caisses de sécurité sociale. Dès le 26 juillet, j'ai réuni les acteurs institutionnels et, le 8 août, l'instance de coordination que je préside a tenu sa première réunion. Réseau Ferré de France (RFF) et la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) y sont présents, de même que l'assureur et le courtier de SNCF. Une vingtaine de personnes se retrouvent à un rythme hebdomadaire pour travailler sur l'information, le soutien et l'indemnisation des victimes. Et je me suis attaché dès le mois d'août à faire connaître aux victimes ma mission, à leur diffuser des informations sur leurs droits et les organismes qui peuvent les accompagner.

### Quels sont les enjeux ?

**Ph. Cèbe :** Alors que plus de 400 personnes ont été directement touchées par l'accident, les situations sont très diverses : familles des sept personnes décédées, blessés corporels, personnes ayant besoin d'un soutien psychologique ou encore personnes se déclarant indemnes de tout préjudice physique ou matériel. Ma mission a pour exigence de garantir l'accès de chacun à une information sur ses droits et à une proposition de soutien en même temps que d'assurer une égalité de traitement. Sous l'angle opérationnel, les deux principaux enjeux sont la conclusion rapide d'une convention globale d'indemnisation et, le 28 septembre, la réunion des victimes qui leur a présenté les aides et indemnisations ainsi que le cadre des enquêtes en cours.

### Quels enseignements est-il possible de tirer ?

**Ph. Cèbe :** Cette mission s'inscrivant dans la durée, l'appréciation la plus pertinente sera celle portée par les victimes. Or la diversité de leurs situations se reflète dans celle de leurs besoins et de leurs attentes. Le démarrage rapide de la mission a permis de fédérer des partenaires dans un climat constructif. La reconnaissance par SNCF de sa responsabilité dans l'accident et sa volonté d'assumer cette responsabilité facilitent les relations. L'implication des acteurs est forte et j'ai découvert chez eux une disponibilité et un savoir-faire remarquables. L'institution judiciaire observe de près l'exercice de la fonction de coordonnateur par un tiers.